



Syndicat
Intercommunal
d'Etudes
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°18/2022

Séance du 11 octobre 2022 à 19H00

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
05 octobre 2022

L'an deux mil Vingt-deux, le 11 octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

Date de la séance :
11 octobre 2022

**Les membres en exercice
sont : 34**

Quorum : 18

**Membres présents à
l'ouverture de la séance : 18**

**Membres représentés : 4
(Pouvoirs)**

Total votants : 22

COMMUNAUTE DE **Présents :**
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE

Présents : M. SI AHMED (Suppléant de
Mme BOUARABA), M. COLAISSEAU,
M. DJIGO, M. JAHIER, M. KOLOPP, M.
LE RUDULIER, M. POTTIER, M.
TAUPIN-GARDIN, M. PUCCINELLI
(Suppléant de Mme TORTRAT), M.
VOURIOT

VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION

Présents : M. ARNAUD, Mme
CAPDEVILA, M. CHEVALIER L, M.
GARROUSTE, M. MARSAUD, M.
MASSON, M. PITARI, M. POUPART,

EXCUSES

Mme BONNOT, Mme BOUARABA, Mme
CHEVALLIER, M. DA SILVA, M.
GAILLARD, Mme GENDRE, Mme
PETITOT, M. SALVAGGIO, M.
SITHISAK

Pouvoirs :

De M. GAILLARD à M. MARSAUD

De Mme GENDRE à M. VOURIOT

De Mme SALVAGGIO à M. VOURIOT

De M. SITHISAK à M. POTTIER

Arrivée de M. AFFRE de VAL D'EUROPE AGGLOMERATION à 20H00

DELIBERATION N° 18/2022

OBJET : ACCUEIL D'UN NOUVEAU REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat et notamment son article 5,

Vu la délibération n° 94/2022 de la Communauté de Communes du Val Briard désignant un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée,

Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

DIT que le Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée accueille : **Mme Sonia DUTARTRE** déléguée titulaire en remplacement de Mme Isabelle PERIGAULT, déléguée titulaire sortante.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com